N° 3917. Lundi 19 Juillet 1847.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR parait tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 18 juillet 1847.

AFFAIRES DE ROME.

L'Italie est trop rapprochée de nous, elle a trop constamment les regards tournés vers la France qui seule lui donnera un jour la liberté à l'exclusion de tout autre pouvoir, de tout autre peuple, pour que nous ne nous occupions pas de ce qui la touche, en laissant de côté pour un moment nos propres préoccupations. La France est pour l'Italie le dieu protecteur, dieu quelque peu sourd, il est vrai, et qui devrait bien entendre les prières, répondre à l'appel qu'on lui adresse.

Nous avons mentionné le déplorable effet produit par le dernier édit du pape, édit de défiance et de réaction; le mécontentement s'est manifesté d'abord par de sourdes rumeurs, mais il n'est pas dans le caractère du peuple de Rome de rester long-temps silencieux; il a l'habitude de témoigner sa douleur ou sa joie par des acclamations publiques, et les espérances qu'avait fait naître l'avénement du nouveau pontife n'étaient pas propres à modifier cet usage : les démonstrations ordinaires ont éclaté. Ce n'était plus cette population patiente que rien ne pouvait arracher à son aveuglement, à sa confiance sans bornes; elle a fait encore entendre des protestations d'amour, mais elle y a mêlé des cris de mort; dans sa dernière manifestation elle s'est écriée : Vive Pie IX *seulement!* mort aux traîtres! La distinction était significative ; la foule se portait vers le palais de l'ambassadeur d'Autriche où se tenait en ce moment une réunion de cardinaux et de prélats désignés par l'opinion publique comme des agents de la politique autrichienne.

Un homme du peuple a détourné le torrent qui allait envahir le palais et venger, peut-être d'une manière sanglante, l'oppression dans laquelle gémit l'Italie; l'ambassade a été respectée, tout est rentré dans l'ordre, et les traîtres ont été sauvés.

Ce mouvement, dont les conséquences pouvaient être terribles, et que l'énergie d'un homme a réfréné, a, dit-on, ouvert les yeux du pape, lui a fait comprendre la mission qu'il avait à remplir, l'a amené à céder sur le champ aux vœux des populations sur lesquelles il règne, et il a enfin institué et organisé la garde nationale depuis si long-temps demandée. L'ordonnance d'institution a été publiée le 5 juillet. Tous les citoyens romains ou étrangers ayant légalement leur domicile dans Rome, âgés de vingt-un à soixante ans, sont appelés à composer la garde civique. Celle-ci est divisée en quatorze bataillons, de façon que chaque quartier ait son bataillon formé des personnes qui l'habitent. Une garde semblable sera organisée prochainement dans les provinces.

Dans chaque quartier, on a désigné les citoyens chargés de former les rôles, et parmi eux se trouve l'homme du peuple qui, par son énergie et l'influence qu'il exerce, a calmé l'effervescence et conjuré l'orage. Les plus vives acclamations ont accueilli l'édit qui institue la garde nationale, un banquet de trois mille personnes a eu lieu dans la campagne de Rome, et la ville a été illuminée.

On assure que parmi les cardinaux et les prélats attachés aux jésuites, agissant sous leur direction, deux de ceux qui s'étaient montrés le plus opposés à ce que l'on satisfit aux légitimes vœux du peuple ont donné leur démission ; on cite particulièrement le cardinal Gizzi, secrétaire d'état, contre lequel la population avait tant de sujets de mécontentement, et qui était à la fois l'âme damnée des congrégations et le plus fervent soutien du despotisme. L'autre est Mgr Corboli-Busi, sous-secrétaire d'état, dont l'affiliation et le dévouement aux jésuites n'étaient un mystère pour personne.

Nous désirons bien sincèrement que ces modifications dans le gouvernement soient pour la Romagne la date d'une ère nouvelle ; mais, nous l'avouons franchement, nous ne l'espérons pas. L'orage qui depuis tant d'années gronde sur les Etats de l'Eglise allait éclater sur le palais de Venise, demeure de l'ambassadeur autrichien, où se tiennent les conciliabules des ennemis du peuple et de la liberté ; ce qu'il pouvait emporter est incalculable, ce qu'il pouvait créer de complications a effrayé ce gouvernement de prêtres qui ont senti le sol trembler sous leurs pas, et enfin on a essayé de le conjurer par une concession. Concession grave, importante, nous le reconnaissons volontiers, qui trancherait peut-être la question, déterminerait la victoire en faveur du peuple dans la lutte qu'il soutient contre le jésuitisme et contre ses oppresseurs, s'il n'avait qu'à triompher du mauvais vouloir de ceux qui le gouvernent.

Mais nous ne saurions nous bercer de vaines illusions; les populations de la Romagne ont à se défendre contre un ennemi aussi fourbe, aussi adroit, aussi machiavélique que les jésuites, et qui dispose d'une force matérielle capable de comprimer tous les mouvements, aussi long-temps qu'ils ne prendront pas une plus grande extension et n'auront pas un caractère plus général. La liberté de la Romagne ne peut jaillir que de deux faits : d'un soulèvement complet de l'Italie contre les tyrans qui l'oppriment, et de l'appui armé de la France. L'Italie est-elle prête? Cela est douteux. Quant à la France, la conduite actuelle de son gouvernement dans les affaires suisses doit faire assez comprendre de quel côté celui-ci se tournerait, pour qui il se déciderait entre les oppresseurs et les opprimés.

TRAVAUX PUBLICS. — CHEMINS DE FER.

(3e *Article.*)

Les deux projets de loi pour la révision des contrats des chemins de fer de Lyon à Paris et de Lyon à Avignon blessent l'équité publique et particulière.

L'Etat, si rigoureux dans l'exécution des engagements contractés envers lui par une foule de petits entrepreneurs, cède à la puissante influence de gros agioteurs engagés imprudemment dans ces entreprises ; il rend dérisoire la sainteté de ces contrats; il les assimile à nos lois politiques, réseau fatal aux mouches, perméable pour les gros moucherons. Cette injustice devient plus criante en présence de huit ou dix autres entreprises semblables, qui toutes voient leurs actions cotées au-dessous du pair, et dont quelques unes méritent de l'intérêt par l'activité dont elles ont fait preuve. Les deux projets de loi sont donc évidemment contraires à la morale, et aucune raison politique ne devait prévaloir contre cette considération de premier ordre. Tout le monde crie à la faveur, à la séduction. Le pays n'est-il donc pas assez profondément démoralisé?

L'on répond à cela : « Ce n'est pas l'intérêt des compagnies » qui nous guide, c'est celui du pays; il faut avant tout achever nos chemins de fer, et surtout la grande ligne de Calais à » Marseille. Nous le reconnaissons de nouveau, nos cahiers » des charges étaient impuissants à assurer une prompte exécution de ces entreprises; leur observation rigoureuse entraînait des délais regrettables, sans empirer la situation des » compagnies et sans profit pour l'Etat. Nous sommes donc à » leur merci; nous reconnaissons notre incapacité, notre imprévoyance; nous faisons le sacrifice de notre amour-propre » à l'intérêt largement entendu du pays, en proposant une » composition avec l'agiotage, maître aujourd'hui du terrain. »

Nous n'admettons pas de considérations d'intérêt matériel qui puissent prévaloir contre le droit, la morale; nous n'admettons pas surtout que les circonstances fussent impérieuses. Quoique incomplètes, les clauses relatives à la marche des travaux permettaient d'exproprier à l'instant même la compagnie de Lyon à Avignon, et dans un court délai celle de Lyon à Paris. Probablement de nouvelles compagnies se seraient présentées à des conditions plus favorables que celles imposées par les concessionnaires actuels, et du moins la morale, la vindicte publique eussent été satisfaites par la perte de leurs cautionnements et des sommes déjà dépensées. Le prétexte invoqué quant à l'augmentation de dépenses est tout-à-fait spécieux; il prouve seulement que l'industrie particulière comme l'a organisée le pouvoir manque essentiellement par sa base, l'économie, qu'elle construit plus dispendieusement que l'Etat. Comment pourrait-il en être autrement? Elle confie l'emploi de centaines de millions à un ingénieur, et elle pense le rémunérer magnifiquement avec quelques dizaines de mille francs; elle lui accorde une prime de quelques centaines de mille francs pour construire le plus rapidement, c'est-à-dire le plus dispendieusement. Admirable conception! les industriels qui ont souscrit les actions des chemins du Nord et de Marseille auront réalisé, *sans industrie et sans risques,* des centaines de millions, et les ingénieurs chargés de l'exécution des travaux auront reçu quelques cent mille francs seulement.

Il nous serait facile de mettre en évidence les exagérations des devis estimatifs produits par les compagnies aux commissions de la chambre, si celles-ci n'avaient déclaré ne pouvoir les prendre en considération; nous discuterons seulement les modifications proposées.

A la compagnie de Lyon à Paris on donne une année de jouissance après 41 ans pour chaque million dépensé après 216,000,000 : nouvel et excellent encouragement à la dilapidation. Un million dépensé aujourd'hui, avec intérêt annuel à 4 0/0, représentera 5,000,000 environ dans 42 ans, et la compagnie recevra en compensation une année de jouissance que l'on apprécie au minimum à 16,500,000 fr. (L'intérêt à 5 1/2 de 300,000,000. Voir le projet de loi.) Trois capitaux pour un *risum teneatis!* On rachètera à la compagnie ses actions sur le pied minimum de 5 1/2, quand le taux de celles de Rouen et d'Orléans est au-dessous de 4.

Enfin, pour couronner l'œuvre, l'Etat exécutera la traversée de Lyon pour le compte de la compagnie. S'il y a économie sur la somme de 24,000,000, elle profitera à la compagnie; s'il y a déficit, l'Etat paiera. Pauvre Etat! bienheureuse compagnie, qui n'apporte rien, absolument rien, sinon la fameuse caisse vide pour essayer encore une fois de la remplir avec des primes!

Nous laissons aux habitants de Grenoble le soin de discuter le projet de Lyon à Marseille; nous doutons fort qu'ils s'y rallient de bonne grâce. La compagnie, leur débitrice infidèle, insolvable, pourra palper 6 et 9/10 d'intérêt de son capital, et se refuser encore à l'exécution du plus sacré des engagements, contracté envers un département tout entier!

On nous dira peut-être : Qu'auriez-vous fait à notre place?

Nous n'aurions pas hésité, nous aurions déclaré, en principe, le rachat, la reprise des chemins de fer par l'Etat. Toutes les niaiseries débitées sur le retrait, sur la rareté du numéraire, ne nous en auraient pas imposé. On construit des chemins de fer, non avec des écus, mais avec d'habiles ingénieurs, de nombreux ouvriers, de la pierre, du fer et du bois, toutes choses dont abonde la France. Dix ou douze compagnies, nous l'avons dit, sont au-dessous du pair; nous aurions exproprié celles en état de déchéance et traité avec les autres; nous aurions invité les capitalistes à un emprunt spécial garanti par le produit de toutes ces lignes; nous aurions appelé les plus habiles entrepreneurs à commencer ou terminer les travaux à forfait, avec obligation d'entretien pendant dix années, et nous nous serions réservé l'avenir pour les exploiter directement ou les affermer à baux courts; nous aurions pensé concilier ainsi tous les intérêts.

A l'Etat la conception, la possession, la pensée dirigeante.

Aux capitalistes un intérêt certain.

Aux ingénieurs de l'Etat la rédaction des projets, des cahiers des charges, la réception des travaux.

A l'industrie particulière l'exécution à risques et périls et à forfait.

A tous l'avenir assuré.

Paris, le 16 juillet 1847.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Les délibérations de la cour des pairs se prolongent. Aujourd'hui, à quatre heures, elle était encore réunie en chambre du conseil, et rien ne transpirait au dehors des résultats de ses décisions.

Quelques journaux publient ce matin des renseignements plus ou moins exacts sur les peines qui auraient été prononcées. Nous croyons que le public fera bien d'attendre le texte même de l'arrêt de la cour pour savoir les décisions qu'elle a prises à l'égard de chacun des accusés, décisions qui ne paraissent pas devoir se ressembler sur tous les points.

— On a été généralement surpris de voir M. le maréchal Soult quitter Paris précisément au moment où M. Teste allait se trouver dans l'embarras. C'est sur la demande formelle de M. Soult que M. Teste avait été appelé à faire partie du cabinet du 29 octobre en qualité de ministre des travaux publics, et il existait entre eux l'intimité la plus entière. Le départ du maréchal au moment où allait commencer le procès de la cour des pairs donnerait à penser qu'il connaissait l'affaire de Gouhenans, et qu'il n'a pas voulu, en restant à Paris, avoir le chagrin d'assister à la condamnation d'un homme qui avait eu toute sa confiance et qui avait été son ami.

— Les journaux de Paris qui ont cru devoir attaquer le banquet réformiste du Château-Rouge avaient demandé la publication des noms des députés qui ont été invités à cette manifestation. Voici les noms des honorables membres qui ont formellement accepté l'invitation du comité central. Quatre seulement ont été empêchés d'assister au banquet à cause du changement de jour.

MM. Abattucci, d'Aragon, Bacot, Baron, Bigot, O. Barrot, Gustave de Beaumont, de Beaumont (Somme), Berger, Boissel, Bonnin, Boulay (de la Meurthe), Bureaux de Puzy, Cambacérès, Chambolle, Chapuys-Montlaville, Convers, Cordier, de Courtais, Crémieux, Creton, Debrotonne, Delespaul, Demarçay, Desjobert, Drault, Drouyn de Lhuys, Dubouchage, Ducos, Durand (de Romorantin), Dussolier, Duvergier de Hauranne, Faucher, Feuilhade-Chauvin, Garnier-Pagès, Garnon, Glais-Bizoin, Gouin, de Grammont, Grandin, Guyet-Desfontaines, Havin, Isambert, Jouvencel, Junyen, Lavalette (Mayenne), Georges Lafayette, Oscar Lafayette, Larabit, F. de Lasteyrie, Lefort-Gonssolin, Lestiboudois, Levavasseur, Lherbette, Luneau, Léon de Maleville, Manuel, Marie, Marion, Marquis, Mathey, Moreau (Seine), Pérignon, Piéron, Quinette, Roger (du Loiret), Sieyès, Stourm, Subervie, Taillandier, Tassel, Tribert, Vavin.

MM. Bethmont, Carnot, Darnaud, Dupont (de l'Eure), Gaultier de Rumilly, Lesseps, Maichain, Saint-Albin, Struch, Taillefer, Teulon, Thiard étaient absents de Paris.

— M. Teste, dans les explications qu'il a données à la cour des pairs, a dit que son fils, en se mariant, avait eu, de son côté, 5,000 f. de rentes, et que sa femme, du sien, lui avait apporté une dot de 15,000 f. de rentes. Il a ajouté que si la bonté du roi ne lui avait pas confié, à lui comme à son fils, des fonctions publiques, ils se seraient trouvés dans la misère. Nous croyons que si l'on se reportait au contrat de mariage de M. Teste fils, on trouverait que la pupille de M. Rey de Foresta, l'heureux concessionnaire du chemin de fer d'Avignon à Marseille, a apporté à son mari une dot de plus de 300,000 f. Nous admettons cependant le chiffre comme vrai, et nous nous demandons comment M. Teste a pu dire à la cour des pairs que si on ne l'avait pas nommé, lui, président de chambre à la cour de cassation, et son fils conseiller-maître à la cour des comptes, ils se seraient trouvés dans la misère. Eh quoi! voilà une famille qui a 20,000 f. de rentes assurées, et elle se voit à la veille de manquer de tout si on ne vient pas à son secours avec des fonctions publiques libéralement rétribuées! Faut-il donc s'étonner qu'avec la pensée que 20,000 f. ne suffisaient pas à faire vivre toute une famille, M. Teste se soit oublié au point d'accepter des tripoteurs de Gouhenans un modeste cadeau de 100,000 f.?

Ne pas pouvoir vivre avec 20,000 f. de rentes, lorsqu'il y a tant de pauvres familles qui s'estimeraient bien heureuses si elles pouvaient dépenser chaque année la quarantième partie de cette somme, et venir proclamer cette indigence d'une nouvelle espèce devant une haute cour de justice, n'y a-t-il pas là toute une révélation de la société qu'on nous a faite, de cette société qui épuise la coupe de toutes les jouissances, et qui, pour se les procurer, croit trop souvent que tout est permis, pourvu qu'on échappe à l'action répressive des lois?

— La *Gazette des Tribunaux* dit qu'on donne comme certain que M. Pellapra a annoncé qu'il se constituerait prisonnier le 23 de ce mois. Nous croyons qu'à l'heure qu'il est M. Pellapra n'a encore pris aucune résolution sur ce qu'il est de son intérêt de faire, et que celle qu'il prendra dépendra beaucoup de l'arrêt de la cour des pairs. Il est probable, en effet, que, si M. Pellapra avait en perspective deux ou trois années de prison, il ne serait pas très pressé de venir faire connaissance avec la juridiction de la cour des pairs.

— On nous assure que les conseils-généraux vont être convoqués pour le 29 août prochain.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 15 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer du Nord, de Marseille à Avignon et d'Orléans à Vierzon.

« Art. 1er. Une somme de 4,000,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux du chemin de fer de Paris à Lille et à Valenciennes. »

M. DELESPAUL appelle l'attention du ministre sur les travaux de la gare de Lille.

L'article est adopté.

« Art. 2. Une somme de 4,000,000 est affectée à la liquidation des indemnités de terrains sur la ligne du chemin de fer de Marseille à Avignon. » — Adopté.

« Art. 3 Une somme de 4,600,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat sur le chemin de fer d'Orléans à Vierzon. » — Adopté.

Les articles 4 et 5, purement réglementaires, sont également adoptés.

M. LUNEAU : Avant que la chambre ne procède au scrutin, je viens lui demander d'ordonner l'impression d'un certain nombre de pièces nécessaires à la discussion des projets relatifs aux chemins de fer.

Jusqu'ici, je l'avoue, je n'ai pas cru que ces projets seraient discutés dans cette session.

M. D'HAUBERSAERT : Vous ne prenez donc pas au sérieux les décisions de la chambre ?

M. LUNEAU : Il n'y a pas si long-temps que la mise à l'ordre du jour est décidée, et on la contestait encore hier. Il me semble nécessaire, pour que ces projets puissent être sérieusement examinés, que chaque membre ait entre les mains les cahiers des charges qu'on nous propose de modifier, puisse les étudier chez soi, comparer les conditions anciennes aux nouvelles.

M. LUNEAU : Je demande l'impression et la distribution d'un dossier spécial.

M. JAYR : Il y a trois semaines que le rapport sur le chemin de fer de Paris à Lyon est déposé.

M. DEMARÇAY : Mais il n'a été distribué que le 5 juillet.

M. JAYR : Depuis cette époque, on a bien eu le temps de demander tous les documents qu'on jugeait utiles sans attendre au dernier moment. Je ne puis voir dans la proposition de M. Luneau qu'un moyen d'infirmer la double décision prise à cet égard par la chambre (Adhésion.)

M. LUNEAU : Il n'est pas permis même à un membre du cabinet d'interpréter les intentions comme vient de le faire M. le ministre des travaux publics ; et, pour mon compte, je ne me charge pas d'examiner les siennes. (Rumeurs diverses.)

Je ne recule pas devant l'examen, mais je le veux complet et possible.

Aux centres : L'ordre du jour! l'ordre du jour !

M. PASCALIS : Le rapport de M. Behic rappelle toutes les décisions du cahier des charges que le projet nouveau propose de modifier.

M. NICOLAS : Le préopinant se trompe ; les citations du rapport sont incomplètes et insuffisantes.

La chambre passe à l'ordre du jour.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet, dont les articles ont été votés avant cet incident ; mais la chambre n'étant pas en nombre, l'opération est annulée et sera reprise demain par appel nominal.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 16 juillet 1847.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre vote par assis et levé des projets de loi d'intérêt local concernant des impositions, des emprunts ou des délimitations de communes pour les villes ou les départements ci-après : Le Mans, Avignon, Puy-de-Dôme, Cher, Ain, Sarthe, Mayenne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Orne.

La chambre reprend ensuite le scrutin, annulé hier, sur le projet de loi relatif à l'allocation de nouveaux crédits pour les chemins de fer de Lille, de Marseille et de Vierzon.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	234
Pour.	234
Contre.	0

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les réfugiés, ainsi conçu :

« Article unique. Les lois des 21 avril 1832, 1er mai 1834 et 24 juillet 1839, relatives aux étrangers réfugiés, sont prorogées jusqu'à la fin de 1848. »

Cet article est voté sans aucun débat. Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	233
Pour	229
Contre	4

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à accorder une pension de 12,000 fr. à la veuve et aux enfants de l'amiral Duperré.

« Art. 1er. Il est accordé, à titre de récompense nationale, à la veuve de l'amiral baron Duperré (Claire-Adélaïde Le Camus, née à la Martinique le 27 mars 1789), une pension annuelle et viagère de 12,000 fr.

» Cette pension se composera de 6,000 fr. payables, en vertu de la loi du 18 avril 1831, sur la caisse des invalides de la marine, aux veuves des amiraux, et de 6,000 fr. qui seront inscrits au trésor public. » (Ce dernier paragraphe est ajouté par la commission.)

M. DE STAPLANDE propose de porter le chiffre à 20,000 fr. (Murmures.) Il est prêt à retirer son amendement après les explications de la commission.

Quelques voix : Sur quoi !

M. DE LAS CAZES, rapporteur : Nous aurions bien volontiers préféré le chiffre de 20,000 fr., si nous n'avions craint de compromettre la proposition du gouvernement.

M. LUNEAU : Il ne faut pas mettre en discussion cette loi, et nous devons voter à l'unanimité le projet qui nous est présenté ; nous le devons au désintéressement si rare d'un ministre qui a trois fois refusé les frais d'installation de 12,000 f. Il n'y a que trois ministres qui l'aient fait depuis 1830 : M. Duperré, M. Dupont (de l'Eure) et M. le maréchal Gérard.

Une voix : Et M. de Rémusat.

M. DE STAPLANDE fait l'éloge de M. Duperré, qui a tant contribué à la conquête d'Alger, et qui a commandé si brillamment *la Sirène* et *la Bellone* dans un temps où nos marins mouraient bravement et ne triomphaient plus.

Au surplus, M. de Staplande se réunit à l'amendement de M. de Rainneville, qui propose que les 12,000 f. n'absorbent pas la pension de 6,000 f. due aux veuves d'amiraux.

M. DE RAINNEVILLE développe cet amendement. Il croit que la France se montre trop parcimonieuse dans ses récompenses nationales. Depuis 1807, il n'a été décerné de ces récompenses qu'à soixante personnes, et ces soixante récompenses ne forment qu'un chiffre total de 690,000 f. Aujourd'hui ce chiffre est réduit à 300,000 f.

M. DUPIN : Le gouvernement est resté, suivant moi, dans une juste mesure en adoptant le chiffre de 12,000 fr. L'amiral Duperré a été une des gloires de la France. Il ne faut pas oublier aussi qu'il a été un des ministres qui ont possédé à un haut degré la confiance de cette chambre ; il la méritait par sa probité, par ses talents, par sa rude franchise. Le maréchal Jourdan fut d'ailleurs aussi brave que Duperré ; il avait gagné la première bataille pour la liberté, il avait fait éprouver à la contre-révolution son premier échec ; il a obtenu aussi une récompense nationale de 12,000 f.

M. DE RAINNEVILLE retire son amendement.

M. MARQUIS avait présenté un amendement qui réduisait la pension quant aux enfants, et il s'était réglé en cela sur ce qui a été fait pour les enfants du comte Drouet d'Erlon. Il retire du reste son amendement.

L'article 1er est adopté.

« Art. 2. Après le décès de l'impétrante, cette pension sera inscrite, en totalité, au trésor public, et sera réversible, par portion égale, sur ses trois enfants. » — Adopté.

« Art. 3. La jouissance de cette pension remontera au 2 novembre 1846, jour du décès de l'amiral baron Duperré. » — Adopté.

Le scrutin donne l'adoption du projet de loi à l'unanimité par 246 votants.

La chambre passe au projet de loi concernant des crédits applicables à divers travaux à l'Ecole Polytechnique, au Muséum d'histoire naturelle et au palais de la chambre des députés.

« Art. 1er (de la commission). Il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 267,000 f., qui sera employé à divers travaux à exécuter à l'Ecole royale Polytechnique et au palais de la chambre des députés, savoir :

» Ecole royale Polytechnique, 71,000 f.;

» Palais de la chambre, 196,000 f.

» Total, 267,000 f. » — Adopté.

M. VATOUT et **M. DE L'ESPÉE**, questeur, échangent des observations sans intérêt sur l'établissement des écuries nécessaires, à cause du service de voitures de la chambre, dans une partie du palais où un incendie serait rendu plus redoutable par la proximité de ces écuries.

Les articles suivants, qui sont réglementaires, sont également votés, puis la chambre passe au scrutin.

Il est quatre heures, la séance continue.

Banquet de la Réforme électorale et parlementaire.

(Suite et fin.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Sénard, président du comité des électeurs de l'opposition de Rouen.

M. SÉNARD : *A la ville de Paris !*

A la ville de Paris ! A la reine de nos cités ! A celle qui fait l'admiration et l'envie du monde entier, comme elle est la gloire, l'orgueil, l'amour de notre France !

A notre belle et glorieuse capitale, grande par les arts et le génie, grande par le dévouement et par le patriotisme, grande par toutes les hautes pensées, par le sentiment de la fraternité humaine, par l'amour ardent de la liberté ! (Bravo ! bravo !)

A vous aussi, messieurs ! A vous, ses nobles et dignes représentants ! A vous, députés de la Seine, dont la France honore, à juste titre, le caractère, le talent et l'indépendance ! A vous, dont la présence et l'attitude à la chambre sont pour nous, dans les jours si tristes que nous traversons, un haut enseignement et un sujet de légitime espérance !

Tandis que, sous des influences à jamais déplorables, la vie politique semble partout près de s'éteindre, et que le plus grand nombre de nos députés vont chercher à l'envi dans la cohorte ministérielle la satisfaction de leurs calculs personnels ou des intérêts étroits qui ont dicté leur mandat, Paris n'a pas cessé de lutter et de faire triompher des inspirations plus généreuses, et, sur quatorze représentants, le département de la Seine, à la dernière élection, n'en comptait pas moins de onze franchement dévoués à la cause du progrès social et des intérêts généraux du pays.

Oh ! c'est qu'à Paris les colléges électoraux sont nombreux, et les citoyens qui les composent ardents et dévoués ! C'est que les menaces et les séductions du pouvoir sont impuissantes sur des hommes qu'il est impossible d'isoler, de soustraire au contact de tous et à l'action de la pensée commune ! (Très bien ! très bien !)

Messieurs, je suis heureux de pouvoir ajouter que la ville à laquelle j'appartiens, Rouen, où l'honneur si inattendu de vos invitations est venu me chercher, doit le même succès à l'influence des mêmes causes. Sur les quatre députés qu'elle nomme, trois sont ici, lorsqu'en regard les autres arrondissements de la Seine Inférieure, où règnent partout le même esprit et les mêmes intérêts, n'ont pu obtenir qu'une élection sur huit. (Bravos prolongés.)

Que ces rapprochements ne soient pas perdus pour nous, messieurs, et qu'au moment où nous nous occupons de la réforme électorale, ils nous apprennent dans quelle direction nous devons chercher le remède au mal qui nous ronge.

Ce mal est immense, et les moyens d'y remédier sont sans doute bien incertains et bien difficiles.

Nous recueillons aujourd'hui, dans toute leur amertume, les fruits du système qui, depuis dix-sept ans, a été suivi avec une si détestable persévérance. (Bravo !) Et vraiment, à bien regarder ce qu'a produit, pour la prospérité et la moralité publiques, cette paix si chèrement achetée au dehors et si perfidement exploitée au dedans, on arrive quelquefois à se demander si de longues années de guerre et de calamités extérieures auraient pu être plus fatales à notre pays. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Pour moi, je ne sais si les finances de l'Etat seraient plus en désordre, si la misère publique serait plus réelle et plus poignante ; mais ce que je sais bien, c'est que, dans la lutte contre l'adversité, l'esprit des nations, comme l'âme humaine, grandit souvent et se fortifie, et que la puissance et la prospérité ne manquent pas long-temps là où les sentiments élevés et généreux sont parvenus à tout leur développement. (Applaudissements.) Or, je le dis hautement, parce que c'est toute ma pensée, je crois qu'il serait plus facile à la France de réparer en peu de temps les pertes d'une longue et cruelle guerre, que de sortir et de se relever complètement de l'état de marasme où l'a réduite l'action dissolvante d'un pouvoir qui a pris pour ressort principal l'appel à l'égoïsme, à la cupidité, à la peur, et qui, depuis tant d'années, livre la société au culte exclusif des intérêts matériels.

Tout cela est bien triste, Messieurs, triste surtout quand on réfléchit que les réformes les plus nécessaires ne peuvent être légalement obtenues que de ceux-là même dont elles doivent réprimer les abus !

Pourtant, faut-il désespérer de l'avenir de la France ?

En serions-nous réduits à la douloureuse alternative de voir la société périr, ou d'en appeler à la chance si périlleuse d'une révolution nouvelle ?

Non, non, non !

La corruption, après tout, est restée, par la force des choses, concentrée dans les régions officielles de la société. (Oui ! oui !)

Il n'y a, grâce à Dieu, pas de fortune, pas de budget d'argent ou de faveurs, qui permette d'acheter ou de séduire 33 millions de citoyens ! Applaudissements.) Donc, en dehors de ce cercle où fatalement on est ramené du ministre au député et du député à l'électeur, il reste encore quelque chose. Il reste une puissance qu'on oublie souvent, parce que souvent elle semble sommeiller, mais qui se réveille toujours, et avec laquelle il faut bien qu'un jour ou l'autre tous les pouvoirs viennent régler leurs comptes. (C'est vrai !)

Cette puissance, Messieurs, c'est l'opinion publique. C'est elle qui, déjà tout émue des excès et des scandales que chaque jour nous révèle, exige impérieusement les réformes qui seules peuvent mettre un terme à tant de maux.

C'est elle que vous invoquez, c'eat elle qui nous sauvera. (Oui ! oui !)

Il vous appartenait à vous, citoyens de Paris, à vous, députés de la Seine, de prendre cette fois encore une généreuse initiative.

Vous devez faire un appel à la France.

La France va vous entendre, elle vous répondra. (Très bien ! très bien !)

De toutes parts nous concourrons à votre œuvre. Toutes les nuances d'opinions s'effaceront pour atteindre le but commun. Tous les hommes de cœur sentiront que la réforme électorale et la réforme parlementaire sont devenues des questions de dignité et d'honnêteté publiques. (Oui ! oui !)

Et si, depuis dix-sept ans, on a travaillé à diviser, pour abaisser, pour énerver, pour fortifier, nous travaillerons, nous, de tous nos efforts, à réunir, pour relever, pour affranchir.

Probité, sentiments généreux, liberté ! (Vive sensation, applaudissements prolongés.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Marie, député de Paris.

M. MARIE : J'accepte avec bonheur, au nom de Paris, les dernières paroles que vous venez d'entendre, et, pour y répondre en me conformant aux sentiments de cette grande assemblée, je porte un toast à l'union de Paris et des départements.

L'union a fait et fait encore aujourd'hui la force des gouvernements despotiques contre les peuples ; l'union fera la force des peuples contre les gouvernements despotiques. (Très bien ! très bien !)

La France a dû à son unité sa grandeur au dedans, sa puissance au dehors. Grâce à elle, et par elle, elle a vaincu tous les despotismes : la féodalité, la théocratie, la monarchie absolue ; par elle aussi, elle a pu accomplir cette grande révolution de 89, d'où sont sorties la liberté, l'égalité et cette fraternité sainte sans laquelle il n'y a ni vraie liberté ni véritable égalité. (Applaudissements.)

Soyons donc unis, et l'avenir est à nous, l'avenir avec ses espérances, ses promesses, ses réalisations ; dussions-nous, pour en assurer la conquête, avoir encore à subir de nouvelles luttes, à livrer de nouveaux combats !

Eh ! Messieurs, il ne faut pas nous faire illusion, l'œuvre des révolutions n'est pas accomplie. Encore aujourd'hui se posent sur le sol de France deux puissances rivales, deux puissances jalouses. Elles peuvent se concilier, dit-on. Je le veux bien, je ne veux pas jeter ici le doute ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que dans le présent elles sont toujours en lutte. A chacune son drapeau... (Très bien ! très bien !) Sur l'un est écrit le mot *progrès*. Le progrès ! cette éternelle espérance de la civilisation, espérance toujours accomplie et toujours renaissante, cette richesse de l'humanité laborieusement amassée par le travail des siècles, cette force active, puissante, devant laquelle s'effacent les résistances, comme le passé s'efface devant l'avenir.

Sur l'autre drapeau est inscrit le mot *immobilité*. L'immobilité ! espèce d'oiseau de nuit qui se croit intelligent parce qu'il nie la lumière... (rires d'approbation), très fier de son courage quand tout dort autour de lui, et qui se cache aussitôt que le jour renait et qu'avec lui la nature et l'humanité s'éveillent... (Bravo ! bravo !) Force passive, négative, lâche, qui rêve, désire, espère les réactions, et cependant n'ose pas combattre ouvertement pour elles. (C'est cela ! c'est cela !)

Voilà les deux situations entre lesquelles la France doit choisir.

A nous le progrès (Oui ! oui !), à nous tous qui vivons ici d'une seule vie et sommes animés d'une même pensée. Non pas cependant que tous nous regardions du même œil cette grande œuvre d'avenir ; mais qu'importe dans le présent ! Nous, hommes d'extrême gauche, nous nous associons de grand cœur à l'œuvre qui commence ; nous nous associerons au parti qui la développera, bien assurés que nous sommes que, lorsqu'il s'agira d'achever la conquête, nous trouverons à notre tour, pour alliés, tous ceux à qui nous nous allions nous-mêmes aujourd'hui. (Comptez-y !) Luttons donc dans un même esprit.

A Paris la première pensée, la première volonté, le premier mouvement !

Dans cette belle capitale, dans ce rendez-vous général de toutes les grandeurs de la France, sur ce théâtre magnifique où viennent se poser et se mêler toutes les illustrations créées sur le sol de France, se résume la souveraineté nationale, c'est-à-dire l'intelligence qui conçoit, la volonté qui commande, la force qui exécute. (Vifs applaudissements.)

A Paris donc le premier rang ! Cette mission dès long-temps lui a été donnée, et dès long-temps aussi il l'a glorieusement accomplie.

Mais si Paris se lève, il faut que la France se lève avec lui ; il faut qu'à ce foyer tous les foyers s'allument ; il faut que cette grande voix de Paris qui s'éveille retentisse d'échos en échos jusqu'aux frontières (Oui ! oui !), qu'elle parcoure l'espace avec la merveilleuse puissance de l'électricité. (Bravo !)

En telle sorte qu'il n'y ait plus dans ce pays, pour la conquête des réformes, qu'une seule pensée, un seul sentiment. (Applaudissements.)

Il faut que le peuple tout entier sorte de son engourdissement et de son sommeil ; le peuple ! la seule source de puissance et de gloire ; le peuple ! fleuve immense et magnifique, répandu sur toute la surface du sol, où il verse partout la vie et la fécondité ; fleuve admirable qui, toujours fidèle au territoire, va sans cesse roulant ses eaux fécondes de sa source à son embouchure, de son embouchure à sa source, sans se perdre jamais dans ces océans sans rivages et sans nationalité où les fleuves naturels viennent se perdre et se faire oublier. (Bravo ! bravo !)

Marchons donc tous vers ces grandes réalisations, et redisons dans cette pensée :

A l'union de Paris et des départements ! Là est la force ! là est la vie politique ! là est aussi le triomphe complet de la souveraineté nationale ! (Applaudissements vifs et prolongés.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Grisier, membre du comité central.

M. GRISIER : *A l'amélioration du sort des classes laborieuses !*

Tout se fait par le peuple, rien ne se fait pour lui ;
Il donne sa vie pour la liberté, il meurt sans la conquérir ;
Il remplit tous ses devoirs, il ne jouit d'aucun droit ;
Il donne toujours et ne reçoit jamais !
Est-ce donc là son éternelle destinée ? (Non ! non !)

A une époque fameuse, époque de gloire et de dangers, époque si calomniée, et qui, grâce au ciel, trouve tous les jours de nouveaux et illustres défenseurs, lorsque la France jeta à ses enfants ces paroles de détresse : **LA PATRIE EST EN DANGER** ! un immense cri d'enthousiasme s'éleva jusqu'aux cieux, annonçant au monde que la France régénérée et la liberté naissante ne périraient pas !

Qui jeta ce cri ? Le peuple ! le peuple qui répondait à cet appel suprême, et qui, pieds nus, sans pain, mais l'amour de la patrie au cœur, se précipita sur des masses compactes qu'il brisa, dispersa dans cent batailles. (Bravo ! bravo !)

Il revint après avoir chassé l'étranger du sol de la patrie, mais il revint mutilé, résigné, pour reprendre sa vie de privations, de misère et de douleurs !

Plus tard en 1830, ne l'avez-vous pas encore vu, à l'œuvre, semblable à lui-même, se levant pour combattre, vaincre, mourir ou souffrir encore !

Après la victoire il déposa les armes, et, plein de confiance dans nous, électeurs, qu'il avait faits souverains, il reprit sa vie de peuple, en vous remettant le soin de son avenir et de ses destinées.

Après avoir tant fait pour nous, qu'avons-nous fait pour lui ?

RIEN ! (C'est vrai !)

Il en est temps, Messieurs ; c'est à nous, les privilégiés, les heureux de l'époque, qu'appartient l'initiative de ces réformes qui doivent lui donner enfin la juste part qu'il a si glorieusement conquise, si noblement méritée. (Oui ! oui !)

Demandons avec énergie, persévérance, jusqu'à ce que justice soit faite, les droits politiques pour tous les citoyens de notre pays ;

Demandons l'égalité proportionnelle dans les charges publiques ;

Demandons incessamment l'éducation pour tous ;

Enfin, recherchons tous les moyens de donner au travailleur la certitude de vivre en travaillant. (Très bien ! très bien !)

Ne croyons pas avoir accompli notre tâche lorsque nous avons donné au malheureux l'obole de la pitié. Oh ! non, ce n'est pas par la charité que le monde se régénère, mais par l'assistance, le secours, l'appui, en un mot par la **FRATERNITÉ** ! (Applaudissements vifs et prolongés.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Gustave de Beaumont, député.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT : Messieurs, quelle qu'ait été ma constante sympathie pour les classes laborieuses, quelques efforts que j'aie tentés pour l'amélioration de leur bien-être, je n'avais que des titres bien insuffisants à l'honneur qui m'est déféré aujourd'hui de répondre au toast que vient de proposer l'honorable préopinant dans des termes si vivement sentis, si énergiquement exprimés. Je ne suis que plus sensible à cet honneur, dont, heureusement pour moi, la responsabilité devient moins lourde, à cette heure avancée d'une séance si complète, si bien remplie, et qu'il serait téméraire de ma part de vouloir prolonger.

Après que tous les principes ont été si éloquemment proclamés, toutes les idées libérales si bien exprimées, que reste-t-il à faire, sinon à résumer tous ces principes et toutes ces idées dans un sentiment commun ? Et quel sentiment peut mieux nous réunir tous que celui de la fraternité humaine, celui de la sympathie qui nous anime tous également pour l'amélioration du sort des classes ouvrières ? (Applaudissements.)

Messieurs, on peut être divisé d'opinions sur les questions de système et de parti, sur les questions, à proprement parler, politiques ; mais quand il ne s'agit, en quelque sorte, que d'un sentiment d'humanité et de justice, quelle dissidence pourrait s'établir entre nous ? (Bravo !)

L'honorable orateur auquel je réponds vous disait tout-à-l'heure que les classes ouvrières ont des devoirs et des droits ; cela est vrai. Elles ne seraient point dignes d'exercer des droits, si elles ne remplissaient pas leurs devoirs. Qui oserait dire que ces devoirs, elles y ont manqué de nos jours ? Quand les ont-elles plus rigoureusement accomplis que dans ces derniers temps de misère extrême, de disette publique ? Qui de nous ne s'est senti pénétré d'admiration et de respect en présence de ces détresses affreuses, si cruelles, si longues, si patiemment supportées ? (Vifs applaudissements.)

Et dans quel moment ont-elles offert ce spectacle ? On parlait tout-à-l'heure de corruption cynique, de honteux scandales, d'odieuses immoralités, dont la pratique quotidienne jette la tristesse et le dégoût dans toutes les âmes honnêtes. Messieurs, où faut-il aller pour trouver ces scandales, ces immoralités, ces corruptions ? Est-ce dans la chaumière du pauvre, dans l'humble demeure de l'ouvrier ? Non, Messieurs. (Bravo ! bravo !)

Non, Messieurs; il faut, pour rencontrer ces turpitudes, remonter presque dans les hautes régions du pouvoir. (Applaudissements.) Honneur, Messieurs, honneur aux classes laborieuses, qui luttent si énergiquement contre l'infortune, et, quand elle est fatale, la supportent avec cette héroïque résignation! (Applaudissements.)

Mais les classes ouvrières, qui ont des devoirs, ont aussi des droits. Le premier de tous, c'est celui de posséder une certaine somme de bien-être moral et matériel que toute créature humaine doit avoir le moyen de se procurer. Le second, c'est d'être à l'abri de certaines misères extrêmes dont les hommes doivent être mis à même de pouvoir s'affranchir. (Approbation générale.)

Remarquez que, de notre temps, les droits des classes ouvrières sont plus respectables et plus sacrés qu'ils ne l'ont jamais été; la raison en est bien simple : c'est que jamais leur travail n'a été si utile ou plutôt si nécessaire, non seulement à la richesse des sociétés, mais encore à la puissance des gouvernements. Autrefois, c'est sur les champs de bataille que se livraient les combats des peuples; aujourd'hui, les luttes des nations s'engagent sur le terrain du commerce et de l'industrie. Désormais la force des gouvernements naît surtout de leur richesse, et leur richesse est elle-même le produit de l'industrie et du commerce. Or, n'est-ce pas surtout le travail des classes laborieuses qui crée cette richesse, désormais condition première de la force, de la puissance et, j'ose dire, de la grandeur nationale?

Maintenant, Messieurs, le gouvernement fait-il, dans l'intérêt des classes laborieuses, ce qu'il devrait faire? Loin de moi la pensée de diriger ici contre le gouvernement et contre la société des accusations exagérées qui ne seraient ni justes ni sages! Je suis le premier à reconnaître que souvent on reproche au gouvernement de ne rien faire du tout, et que quelquefois on lui demande d'exécuter ce qu'il ne pourrait faire lui-même sans de grands inconvénients. Mais, réduisant la question à des termes plus modérés, je demanderai si personne dans cette assemblée n'oserait se lever et dire qu'en ce qui concerne l'amélioration des classes ouvrières le gouvernement fait ce qu'il devrait faire? (De toutes parts : Non! non!)

Messieurs, pour que le sort de la classe ouvrière fût sérieusement amélioré, il faudrait qu'un ensemble d'institutions bienfaisantes prît l'enfant de l'ouvrier au berceau, et, le suivant à travers toutes les vicissitudes de son existence, l'accompagnât jusqu'à la tombe. Quelques-unes de ces institutions existent déjà, les unes seulement en germe, les autres répandues sur une partie de la France. Paris, tout récemment, a vu naître dans son sein la première de ces institutions, la plus humble et peut-être la plus admirable, celle qui est comme le point de départ de toutes les autres : je veux parler des *crèches*, premier anneau de cette chaîne bienfaisante qui doit enlacer la vie entière de l'ouvrier. (Applaudissements.)

C'est déjà un grand bienfait pour la classe ouvrière; mais combien d'autres institutions seraient nécessaires pour combler toutes les lacunes encore existantes dans cette chaîne dont les mailles doivent se tenir toutes les unes les autres! Qui ne sait le péril que court l'enfant dans la manufacture où sa faiblesse n'a d'autre protection qu'une loi reconnue vaine et impuissante? Qui ne sait les dangers de l'apprenti et même de l'ouvrier adulte dans leurs rapports avec le maître, sous l'empire d'une législation qui n'a défini ni le contrat de louage d'ouvrage, ni le contrat d'apprentissage? Et qu'a-t-il été fait, jusqu'à présent, pour l'éducation professionnelle de l'ouvrier? L'ouvrier, faible dans son isolement, cherche de la force; c'est à peine si les lois lui permettent l'association. Il a besoin de vivre à bon marché; il paie toujours l'impôt du sel. Il a besoin de crédit; il trouve un établissement appelé mont-de-piété qui lui prête à usure. Il a besoin de justice contre la spoliation; il n'y a point en France de justice civile possible pour le pauvre. Frappé par la loi de recrutement, il donne huit ans de sa vie et ne reçoit aucune indemnité. Un jour il tombe dans l'infirmité et la vieillesse, il cherche vainement une ressource pour ses vieux jours; la caisse de retraite des invalides de l'industrie, qui partout est fondée en Angleterre, n'existe point en France. Ce sont là, messieurs, toutes choses que le gouvernement pourrait faire. J'en omets bien d'autres. Pourquoi le gouvernement ne fait-il aucune de ces choses?

Il en est qui se persuadent que c'est méchanceté de sa part. Détrompez-vous. Mon Dieu, non, messieurs. Je crois que de sa part c'est bien plutôt de l'indifférence; non que je le prétende insensible aux misères publiques, mais il n'en est pas assez ému. Messieurs, pour être bienfaisant aux classes ouvrières, la première condition, c'est de les aimer, c'est d'éprouver pour elles une vive sympathie, c'est d'être heureux de leur bien-être, c'est de souffrir de leurs souffrances; c'est de ne pouvoir jouir vivement d'aucun bonheur aussi long-temps qu'il y a des concitoyens qui éprouvent des douleurs et souffrent des maux injustes auxquels il pourrait être porté remède. (Applaudissements.)

Messieurs, malheureusement les hommes du gouvernement ne portent pas en eux ce trouble intérieur, cette préoccupation continue des misères sociales, dont la responsabilité les touche de si près; ils en détournent trop aisément leur cœur et leur esprit; ils dorment trop profondément sur les misères du jour, qui sont les périls du lendemain. (Vifs applaudissements.)

Maintenant, quel est le moyen d'arracher le gouvernement à cette indifférence funeste? Il en est qui croient qu'on pourrait exécuter des réformes sociales indépendamment de toutes réformes politiques. A mon avis, c'est une grande erreur. Assurément, s'il est une question qui paraisse en dehors des querelles de partis, parce qu'elle les domine et se tient bien au-dessus, c'est celle de l'amélioration du sort des classes laborieuses. Tous tant que nous sommes ici présents, électeurs ou députés, nous faisons tous partie de ce qu'on appelle le pays légal, et, certes, alors même qu'on n'exécuterait pas la réforme électorale, dont nul n'est plus partisan que moi, qui de nous, je le demande, hésiterait sur cette question? L'introduction parmi nous d'un élément plus populaire ajouterait-elle rien à la vivacité de nos convictions, de nos sympathies et de nos volontés en faveur des classes laborieuses? Non, sans doute. Cependant, soyez-en sûrs, rien de ce que nous désirons, de ce que nous voulons dans cet intérêt social, ne se fera aussi long-temps que le pouvoir restera dans les mêmes voies politiques. Le système, qui s'effraie de tout progrès politique, repousse de même et comme par instinct tout progrès social. Poursuivons donc, Messieurs, avec zèle, avec persévérance, les réformes politiques; elles sont le seul moyen d'arriver au but qui sera toujours l'objet de nos vœux les plus chers, comme il l'est en ce moment de nos unanimes sympathies : l'amélioration du sort des classes laborieuses. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Riglet, membre du comité central.

M. RIGLET : *A la presse!*

A ce second soleil des nations civilisées!

Au plus grand développement de son action et de sa liberté!

A ce palladium de nos droits et de la morale publique!

A vous qui les premiers avez jeté le cri de *Liberté de la presse!* et introduit dans nos codes politiques ce principe fécond, principe, hélas! trop souvent violé, et que notre zèle et notre persévérance rétabliront dans son intégrité!

A vous, hommes illustres que la France regrette, si grands par le cœur et par l'intelligence, qui avez laissé dans les fastes de la presse de si impérissables souvenirs : Foy, Manuel, B. Constant, Carrel, Chatelain, et toi, Garnier-Pagès, notre ami de si douce et si affectueuse mémoire, toi que dans ses regrets la France remercie chaque jour de lui avoir légué ton frère, ton digne élève! (Vifs applaudissements.)

A vous encore, champions moins illustres peut-être, mais non moins honorables, dont les noms et le souvenir sont gravés dans nos cœurs! Les électeurs de 1847 déposent sur vos fronts une nouvelle couronne. (Très bien!)

A vous, écrivains courageux, élite de la presse, qui la représentez si dignement à ce banquet, membres de ce nouveau sacerdoce dans l'exercice duquel vous alliez si noblement à votre apostolat et les hautes conditions du juge et le mandat du vengeur!

Athlètes infatigables, qui chaque jour, au mépris de votre fortune et de votre liberté, descendez dans l'arène pour le maintien des droits de trente-cinq millions d'hommes, et soutenez si vaillamment cette lutte inégale de la plume contre un pouvoir qui ne respecte rien!

Mais que dis-je? Non, cette lutte, elle n'est point inégale, ou, s'il en est ainsi, l'avantage est pour nous... Oui, Messieurs, la vérité, la justice, la morale, le sentiment de l'honneur et de l'amour du pays, sont des armes à nulles autres pareilles, et ces armes sont les nôtres; et, confiées à vos mains, le triomphe est certain! (Bravo!)

Non! rien de cet échafaudage de mensonge, de fraude et de corruption de tout étage ne saurait résister à leur action réformatrice.

Non! rien de ce système de lâcheté politique qui pèse sur la France et déshonorerait le pays, si le pays pouvait être déshonoré, ne saurait résister à leur toute-puissance! (Très bien!)

Sentinelles avancées de l'opinion publique, courage donc! Les électeurs de 1847 sont avec vous; leurs sympathies, leurs vœux, leur concours sont à vous!

Pénétrés du sentiment de nos droits à l'égal de celui de nos devoirs et de nos besoins, nous vous soutiendrons dans toute l'étendue de la grande voie légale. Aucun effort, aucun sacrifice ne nous coûtera pour rétablir le culte de ces grands principes, de ces grandes traditions de chevalerie, d'honneur et de loyauté, véritable apanage de la France, précieux legs de nos pères, et qu'une administration indigne du nom français a si honteusement déserté et foulé à ses pieds. (Très bien!)

Organes de l'opinion publique, courage encore un jour! Et la Pologne, cette amie éprouvée de la France, vaillante et malheureuse victime d'une politique aussi lâche que parjure;

Et ces montagnards, enfants de Guillaume Tell, que du doigt on menace dans leur indépendance;

Et ces braves Portugais, défenseurs de leur constitution déchirée, contre lesquels aujourd'hui les canons constitutionnels de la France sont tournés;

Et ces chrétiens du Liban, nos frères à double titre, ces lointains et antiques protégés de la France, chez lesquels aujourd'hui le drapeau tricolore n'est plus qu'un vain lambeau;

Et ces innombrables victimes de l'abandon et de la lâcheté politique des hommes qui nous gouvernent, retrouveront ce haut protectorat du drapeau tricolore qui, jusqu'aujourd'hui, jamais n'avait trahi son mandat de protecteur des nations. (Très bien! très bien!)

Et ces résultats seront votre œuvre, et cette œuvre sera la récompense de vos nobles travaux, l'éternel honneur de vos noms, l'éternel honneur de la presse!

Les électeurs de 1847 comptent sur vous; comptez sur eux!

A la presse donc! A vous, qui en êtes ici et les représentants et l'organe et la gloire!... (Bravo! bravo!)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Chambolle, député, rédacteur en chef du *Siècle*.

M. CHAMBOLLE : Messieurs, en donnant à la presse indépendante un témoignage public de votre estime, vous avez voulu honorer une des forces de la révolution, une des garanties du gouvernement libre. Instrument de la pensée, destiné à la propagation des vérités utiles et à la rénovation pacifique des sociétés, la presse, incessamment menacée, tentée, combattue, n'a point failli à sa mission. Comme les magistratures publiques, comme la justice et la religion elle-même, elle a pu accidentellement, dans des temps malheureux et dans des mains indignes, servir d'agent à la corruption ou de complice à la tyrannie. Mais toujours elle a protesté par de courageux dévouements, toujours elle a su donner une voix à la patrie dans ses malheurs, à la liberté durant ses épreuves, au bon droit sous l'oppression. (Très bien! très bien!)

Aujourd'hui que les idées, les croyances, les mœurs semblent fléchir, minées par la contagion des funestes influences et des scandaleux exemples, vous pourrez trouver son nom clandestinement compromis par quelques chevaliers du régime industriel. Mais portez plus haut vos regards : d'un bout à l'autre de la France vous la verrez suspendre ses querelles, apaiser ses murmures ou ses colères de parti pour défendre l'intérêt public et flétrir l'immoralité avec un redoublement d'énergie. (Bravo!) Le ministère, qui a mis dans ses séductions le moins de scrupule et de retenue, qui a fait entrer comme une monnaie courante dans ses ignobles trafics les fonctions de l'Etat et les signes de l'honneur, n'est-il pas celui que la presse a frappé de sa réprobation la plus unanime? (C'est vrai! c'est vrai!)

A côté de ce fait qui ne vous a point échappé, laissez-moi, messieurs, rappeler un souvenir glorieux pour elle, puisqu'il la montre unie de cœur et d'action à cette grande capitale dont vous êtes ici les représentants.

C'est par la résistance héroïque de Paris que s'est accomplie la révolution de juillet; c'est la presse, fidèle à son devoir, qui en a donné le signal. (Oui! oui!)

Vous savez, messieurs, si les paroles ardentes des journaux démentaient alors les nobles élans du peuple victorieux; vous savez quels sentiments de concorde et d'espoir remplissaient les âmes. Nos espérances à tous ont été déçues. Mais qu'il n'arrive jamais à aucun de nous de regretter que la révolution de 1830 ait été trop magnanime! Cette modération à laquelle elle a dû d'être restée si pure, cette confiance même qui devait être si tôt trahie, lui ont valu l'admiration des peuples, et feront dans l'histoire son éternel honneur. (Bravo! bravo!)

La grandeur morale de la révolution de juillet est une force impérissable pour elle. Ne lui reprochons donc pas d'avoir été trop généreuse; mais cessons de la livrer par nos divisions et par nos défaillances. Montrons-nous unis, vigilants, actifs; soyons fermement résolus à conserver ou à conquérir tout ce qu'elle a voulu, tout ce qu'elle avait promis, et l'héroïsme des trois jours n'aura pas été perdu pour la liberté du monde! (Applaudissements vifs et prolongés!)

M. RECURT : M. Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*, devait prendre la parole en ce moment; mais il s'est trouvé gravement indisposé, il a été obligé de quitter l'assemblée, et je vous prie, en son nom, de vouloir bien l'excuser.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Frédéric Degeorge, président du comité de la presse départementale.

M. FRÉDÉRIC DEGEORGE : Messieurs, que pourrais-je ajouter aux éloquentes et énergiques paroles que vous avez entendues? Que la presse départementale ne faillira pas à l'appel adressé au courage et au patriotisme des citoyens.

Née aux dernières années de la Restauration, en face des menaces de coups d'état d'un gouvernement legs de l'étranger, la presse départementale se montra, dès les premiers pas, la glorieuse complice de la presse parisienne, en contribuant à la chute d'une dynastie infidèle à ses serments. (Très bien!)

Ce qu'elle fut alors, inspirée par l'esprit de liberté, elle l'est encore aujourd'hui, éveillée par les nouveaux dangers que court la patrie. Elle s'arma naguère pour le maintien d'institutions jurées et que le despotisme projetait de détruire; elle est debout maintenant pour obtenir l'accomplissement des promesses faites en échange du pouvoir donné par le pays, promesses que sournoisement on élude depuis dix-sept ans de remplir. (Bravo!)

Amélioration du sort du peuple, exercice complet par la nation de sa souveraineté, moralité dans le gouvernement, abolition de l'échafaud politique, lacération des lois de bannissement, voilà ce qu'au nom de la démocratie réclament les organes de la presse départementale, dont j'ai l'honneur d'être ici l'un des représentants. (Très bien! très bien!)

Que l'initiative prise en ce jour par les électeurs de la ville de Paris provoque des banquets réformistes dans les quatre-vingt-six départements de la France, et ces réunions, où les principes conquis au monde par nos deux immortelles révolutions trouvent tant de chaleureux interprètes, féconderont un prochain avenir.

Votre intention, citoyens de Paris, ni la nôtre, habitants des départements, n'est pas de renverser l'édifice social; mais il faut, sous peine de périr, le nettoyer des saletés, le purifier des souillures dont on l'a infecté. Vous, comme nous, comme tous ceux dont la peur ou la corruption n'ont pas détrempé les âmes, voulons que la liberté marche. Et elle marchera, et elle triomphera en dépit de tous les obstacles qu'elle pourra rencontrer. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Hamelin, membre du comité central.

M. HAMELIN : *Aux députés de l'opposition!*

A vous tous, Messieurs, qui poursuivez fermement la destruction des abus et la conquête des libertés publiques!

A vous qui mettez de côté les intérêts personnels et vous occupez des intérêts moraux et matériels du pays! Oui, Messieurs, nous aimons à le dire, vous comprenez que la grande régénération de 89 et la révolution de 1830 imposent au gouvernement l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses. Nous voulons tous le progrès, nous voulons tous la liberté, non seulement pour nous ou pour quelques classes privilégiées, mais pour tous, parce que nous reconnaissons des droits légitimes dans tous les rangs et à tous les degrés. (Bravo! bravo!)

Le pays sait tenir compte de vos efforts. Ne croyez pas qu'il y soit indifférent; on n'a pas oublié que c'est du sein de l'opposition qu'est parti le cri de réprobation contre le droit de visite, et ceux qui alors osaient dire que vouloir toucher à ces traités c'était ou faiblesse ou folie, ont bien été forcés de les réformer, grâce à votre courageuse persévérance. (C'est vrai!)

A ceux qui disent au peuple : « Enrichissez-vous », répondez : « Moralisez-nous; que les bons exemples partent d'en haut pour descendre dans les masses. » (Très bien! très bien!)

En retournant dans vos départements, dites à vos concitoyens que le corps électoral de Paris compte sur leur concours pour la pétition de la réforme électorale; il faut que, par une organisation légale et pacifique, elle se couvre de signatures. (Oui! oui!)

Députés de l'opposition, nous voulons tous l'application du grand principe de la souveraineté nationale; courage, persévérance, la France est avec nous. (Vifs et unanimes applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Léon de Maleville, député, vice-président de la chambre des députés.

M. LÉON DE MALEVILLE : Messieurs, ma tâche est difficile, après les émotions profondes que vous avez éprouvées et auxquelles j'ai été si heureux de m'associer : je viens faire entendre les derniers accents de cette tribune improvisée et déjà si fertile. Félicitez-vous de son influence, après les discours qu'elle vient d'inspirer. Il n'est pas jusqu'à mes collègues (et, vous le savez, je suis accoutumé depuis long-temps au triomphe de leur parole) qu'elle n'ait rendus aujourd'hui supérieurs à eux-mêmes. (Applaudissements prolongés.)

Mais si ma tâche est devenue bien difficile, elle est en même temps bien douce, car c'est un devoir d'effusion que je viens remplir; je viens vous remercier de l'accueil si bienveillant, si fraternel, que nous avons reçu de vous, mes collègues et moi.

Je viens vous remercier surtout de l'appui que vous nous donnez par l'imposante manifestation qui éclate autour de nous. Cet appui nous était nécessaire, comme nous l'a si bien dit l'honorable M. Duvergier de Hauranne, cet ouvrier de la douzième heure dans la cause réformiste (rires approbatifs); celui qui se proclame lui-même le dernier venu sur ce terrain, et que cependant nous avons mis à notre tête pour y marcher d'un pas ferme et sûr. (Très bien! très bien!) Il vous rappelait tout-à-l'heure qu'au début de la session on allait jusqu'à nous reprocher notre isolement dans le pays. Que parlez-vous de réforme électorale et parlementaire? s'écriait on; personne ne vous écoute, nulle voix ne répond à la vôtre. Apôtres sans mission, pourquoi prêcher dans le désert une religion qui n'a plus de croyants? C'était l'argument favori de nos adversaires, le texte obligé des discours officiels, et, du haut de la tribune, l'honorable M. Duchâtel nous portait le défi d'oser invoquer en faveur de notre cause les sympathies publiques, parce qu'elles nous feraient toujours défaut. Vous vous êtes chargés de la réponse; vous avez tenu à relever la bravade du ministre; d'où je conclus, pour être juste envers tout le monde : le premier banquet pour la réforme électorale... c'est l'honorable M. Duchâtel qui l'a convoqué. (Hilarité prolongée.) Grâces lui en soient rendues! (Nouveaux rires.)

Je vous remercie de venir en aide au progrès de nos mœurs politiques, et d'initier le pays aux luttes soutenues et pacifiques de cette agitation qui n'est salutaire qu'à la condition d'être modérée. (Très bien! très bien!) Oui, messieurs, opposons toujours à ceux qui ne manqueront pas de nous signaler comme des fauteurs de troubles et de désordres, un calme désespérant... (Oui! oui!), et nous obtiendrons ce que nous voulons, le progrès modéré, mais sincère, mais résolu... (Très bien! très bien!) C'est à celui-là que nous serons toujours dévoués. Vous venez de vous mettre à l'œuvre, et l'exemple que vous donnez est à mes yeux le meilleur et le plus haut enseignement que le pays puisse recevoir.

Je dis le pays, messieurs, parce qu'en protestant avec nous contre l'immoralité politique, vous nous apportez un secours dont vous n'aviez pas besoin pour vous-mêmes. Grâce au ciel, la corruption n'ose pas affronter vos colléges (Bravo!); on s'en aperçoit bien aux choix qui la font reculer. Mais il ne suffit pas qu'elle vous respecte encore : vous voulez la poursuivre partout et toujours, soit qu'elle emprunte le voile du mystère, soit qu'elle ose afficher l'effronterie du cynisme... (Vifs applaudissements.) Vous croyez le mal bien grand! Que diriez vous si vous l'aviez vu de près comme nous, si vous comptiez un à un, dans certains colléges, ces électeurs dégénérés transformés en frères quêteurs (rires d'assentiment), et en frères quêteurs qui ne quêtent même plus pour leur communauté, mais pour eux-mêmes? (Nouveaux rires. — Bravo! bravo!)

Oui, les choses en sont arrivées à ce point. Hier encore, la patrie c'était le clocher; ses limites n'étaient pas bien étendues, mais elles se resserrent encore. Déjà, — c'est là le progrès, — la patrie même du clocher a disparu; la patrie s'est réfugiée dans la maison, et elle n'en sort plus... (C'est vrai! — Très bien! très bien!)

Toutefois, messieurs, grâce à vos encouragements, nous emportons une grande consolation et quelque espérance. Encore quelques jours, et nous rentrerons heureux dans nos provinces, pour raconter ce que nous avons vu, pour essayer de répandre l'émotion que nous avons partagée avec tant de bonheur... J'espère qu'au sein de ces populations qu'il faut encourager, relever, en y reportant l'expression si chaleureuse des sentiments qui règnent ici dans toutes les âmes, nous trouverons encore un écho pour ces nobles accents, et qu'en leur montrant l'exemple de Paris, nous parviendrons peut-être, — je dis peut-être, car je me rappelle l'état déplorable où nous les avons laissées, — à propager en elles l'ardeur qui vous anime... (Nous l'espérons! — Oui! oui! espérons-le! — Applaudissements.)

C'est donc avec le sentiment d'une profonde reconnaissance que j'ai l'honneur, Messieurs, de porter un toast au comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine, à ce comité central si digne de notre confiance... (Oui! oui! — Très bien!), qui dirige vos efforts sans les contraindre, qui éclaire vos choix sans les dicter... (applaudissements unanimes), à qui nous devons l'initiative de la pétition sur la réforme et de l'imposante manifestation qui lui sert de préface. *Au comité central!*

De toutes parts : Oui! au comité central!

M. LÉON DE MALEVILLE : *Aux électeurs de la Seine*, qui ont su maintenir dans Paris ce foyer de liberté et de patriotisme où se retrempera la France entière!... Puis-je désespérer de l'avenir en voyant si près de moi 89 et 1830 qui se donnent la main?... (Bravo! bravo! — Vive émotion.)

Le vénérable M. de Lasteyrie et l'honorable M. Odilon Barrot, cédant à l'entraînement général, se précipitent dans les bras l'un de l'autre aux acclamations de toute l'assemblée.

Je le répète encore : *Au comité général!*

Voix unanimes : Oui! oui! au comité central! (Applaudissements prolongés.

Chronique.

Le 4e régiment d'artillerie a pris les armes ce matin, et l'étendard est sorti. Voici, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, les circonstances qui ont donné lieu à la réunion de ce corps.

M. le capitaine Cholat, récemment promu membre de la Légion-d'Honneur, devait recevoir ses insignes en présence du régiment sous les armes. La cérémonie a eu lieu conformément au réglement. Cette formalité, toujours scrupuleusement suivie dans les cas analogues par toute l'armée, l'avait été, il y a plus d'un mois, par les régiments de la garnison de Lyon. Le 4e d'artillerie seul avait paru donner lieu à une exception, et nous avons appris que le capitaine Cholat, pour avoir réclamé l'exécution de cette mesure, avait été mis aux arrêts forcés pour un mois, *maximum de cette punition.*

L'autorité militaire a bien fait de revenir de cette rigueur et de comprendre les sentiments de susceptibilité d'un officier qui n'a pas voulu laisser amoindrir en sa personne l'intérêt que l'armée attache à cette récompense.

— L'administration des postes nous communique l'avis suivant :

« A partir du 18 de ce mois, le départ de la malle de Marseille pour Paris aura lieu à huit heures du soir. Dernière levée : à la boîte principale, sept heures du soir; aux boîtes supplémentaires, six heures et demie du soir. »

— On lit dans le *Journal de Villefranche* :

« On est en pleine moisson dans l'arrondissement; celles de la plaine seront bientôt terminées, et tous les blés seront engrangés dans peu de jours.

» D'après les renseignements qui nous sont parvenus, les blés sont, en général, si extraordinairement grainés qu'on a trouvé des épis de froment ayant dix rangs de grains dont huit sont pleins, ce qui est

phénoménal. Le grain est d'une qualité supérieure.

» Les dix gerbes (ce qu'on appelle le dizain), dans le blé déjà battu, ont produit de trois à trois doubles décalitres et demi, tandis que, l'année dernière, la même quantité de gerbes produisait à peine un double décalitre et demi.

» Si l'on considère que, cette année, les cultivateurs ont donné une plus grande extension à la culture des céréales, que celles de l'étranger auront encore pendant long-temps accès dans nos marchés, il est permis d'espérer que les déficits antérieurs seront entièrement comblés, et que le prix du blé sera rendu à son état normal.

» Les récoltes du printemps souffrent de la sécheresse; néanmoins les avoines sont passables, et les pommes de terre n'ont pas encore souffert.

» Les raisins, qui, il y a quelque temps, paraissaient assez tristes, ont repris bonne tournure depuis les chaleurs nouvelles, et rien ne s'oppose à ce qu'on puisse espérer une récolte plus abondante et peut-être d'aussi bonne qualité que l'année dernière.

» Les fourrages ont décidément manqué; les bœufs maigres sont très abondants et à un prix très bas. »

— La réunion des notables habitants de la Dombes qui a eu lieu le 8 juillet à la mairie de Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de M. le sous-préfet de Trévoux, a arrêté qu'une commission composée de neuf membres recueillera à domicile, dans les communes intéressées, par souscriptions volontaires, les fonds nécessaires à l'étude du canal de l'Ain à la Saône. Un ingénieur, récent canalisateur de la Sologne, était venu, à la prière des intéressés, prêter à l'assemblée le concours de ses lumières; le sol lui paraît offrir une garantie de succès.

Ce projet de canalisation de la Chalaronne, conçu depuis plus d'un siècle, pris, repris et abandonné sous trois dynasties, paraît, dit-on, cette fois pouvoir arriver à meilleure fin.

Nouvelles diverses.

Les puissantes chaleurs de l'été, écrit-on de Belfort (Haut-Rhin), que la végétation des champs attendait pour entrer dans la période de maturité, sont venues au moment opportun pour accélérer le plein développement de la récolte prochaine, sur laquelle sont fondées des espérances que tout annonce devoir se réaliser. On peut dire dès aujourd'hui que la moisson des céréales est complétement assurée, et qu'elle offrira une abondance et une qualité de produits de nature à satisfaire pleinement aux besoins des populations et à les dédommager des privations occasionnées par le déficit de l'an dernier.

—On écrit d'Eccloo (Flandres), le 9 juillet:

« Hier, au marché hebdomadaire du jeudi, le seigle a subi une baisse comme il n'en avait pas encore subi en une fois. Elle a été de 8 florins par sac de cette contrée, et dès demain le pain de seigle subira une diminution en conséquence qui sera d'environ 16 c. sur un pain ordinaire! Les pauvres habitants revenaient du marché en sautant de joie.

» Le froment et l'orge ont baissé également, mais beaucoup moins; les autres provisions alimentaires, telles que beurre, œufs, poulets, lapins, etc., ont aussi diminué de prix. Les pommes de terre se vendaient hier 22 c. par 3 kil. »

Bourse de Paris du 16 juillet 1847.

Bourse aussi nulle que les précédentes. Point d'affaires avant l'ouverture. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert et fermé à 77 65, après avoir été un moment à 77 70. Dans la coulisse, le plus bas cours a été 77 67 1/2, et le plus haut et dernier 77 70. Très peu d'affaires. Les fonds anglais en hausse de 1/8 0/0.

Trois pour cent	77	50	
Quatre pour cent	»	»	
Quatre et demi pour cent	»	»	
Cinq pour cent	118	40	
Emprunt de 1844	»	»	
Trois pour cent belge	»	»	
Quatre 1/2 p. cent belge	96	1 8	
Cinq pour cent belge	»	»	
Récépissés Rothschild	101	35	
Cinq pour cent romain	100	»	
Trois pour cent espagnol	29	»	
Banque de France	3230	»	
Banque belge	»	»	
Caisse Laffitte	1160	»	
Comptoir Ganneron	»	»	
Obligations de Paris	1255	»	

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	900	»
Versailles (rive droite)	550	»
Versailles (rive gauche)	205	»
Paris à Orléans	1275	»
Paris à Rouen	960	»
Rouen au Havre	»	»
Avignon à Marseille	625	»
Strasbourg à Bâle	182	50
Orléans à Vierzon	»	»
Orléans à Bordeaux	485	»
Chemin du Nord	566	25
Paris à Strasbourg	417	50
Tours à Nantes	»	»
Paris à Lyon	426	50
Lyon à Avignon	450	»

Le gérant responsable, **B. MURAT.**

LYON. — Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr.	40 c.	pour cent	à 55 ans.	12 fr.	» c.	pour cent	à 70 ans.
9	51	—	à 60	14	89	—	à 80
10	68	—	à 65				

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (5754)

Etude de M Pailleron, avoué, place des Carmes, 2.

Le samedi vingt-quatre juillet 1847,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

à l'heure de midi,

VENTE, PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

D'IMMEUBLES

Situés à Caluire, faubourg de Bresse.

Ils consistent :

1° En une maison appelée *Hôtel de Bresse*, construite en pierre et chaux, couverte en tuiles creuses. Elle se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur une cave et de deux étages. Elle a deux façades, l'une sur la route de Lyon à Genève, l'autre sur la cour faisant partie du présent lot, et dont il sera parlé plus bas. La façade sur la route de Lyon à Genève porte le n° 126, et, en outre, cette inscription : *Hôtel de Bresse;* elle est percée au rez-de-chaussée de trois croisées, d'une porte au-devant de laquelle est un petit escalier en pierre, faisant saillie sur la route, et d'un grand portail à deux venteaux, donnant entrée dans la remise et dans la cour qui se trouve à l'orient de la maison. Le premier et le second étages sont percés chacun de six croisées. La façade à l'ouest, sur la cour, est percée au rez-de-chaussée de deux portes et au premier étage de quatre croisées.

2° En une cour close par des bâtiments ayant une étendue de deux ares environ. Dans cette cour il existe un vaste hangar appuyé sur la maison ci-dessus décrite et supporté par des piliers en bois. Ce hangar est couvert en tuiles creuses, et au-dessous se trouve un puits.

3° En un jardin ayant une étendue de vingt ares environ, complanté d'arbres à fruits et de ceps de vigne. Il est clos, sur la route de Lyon à Genève, par un mur en pierre et chaux, dans lequel sont établis un portail à deux venteaux et une petite porte; il est clos des autres parties par des haies.

Les deux premiers articles sont confinés, au nord, par la maison du sieur Thivond; à l'est, par la route de Lyon à Genève; au sud, par une maison construite en pierre et chaux, appartenant à la veuve Cullet, et à l'ouest, par les terrains du sieur Durand.

Le troisième article est confiné, au nord, par le jardin du sieur Thivond; à l'est, par le chemin des Eaux; au sud, par les bâtiments et le jardin du sieur Piny; à l'ouest, par la route de Lyon à Genève.

Mise à prix : quinze mille quatre cent cinquante francs.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Pailleron, avoué, place des Carmes, 2.

Signé P. PAILLERON. (5712)

A VENDRE. **Mobilier** pour café-cabaret, consistant en billard et ses accessoires, comptoir, six tables, dix-huit tabourets, tente, etc.; plus un comptoir grillé et deux grandes montres vitrées avec leurs volets.

S'adresser à M. Revol, marchand de grains, à la Guillotière, Grande-Rue, 83. (813)

A VENDRE *pour cause de départ.* — **Un bon Fonds d'auberge** dans un bon quartier, avec tous ses accessoires et son exploitation. Il y a un genre d'industrie joint à cet établissement, qui lui convient parfaitement par sa position exceptionnelle. Prix, 2,500 f.

S'adresser à M. Barbollat, rue Sirène, 9, au 2e.

Un Fonds de café. Prix: 2,000 f. (814)

Etude de Me Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

VENTE JUDICIAIRE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

EN TROIS LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

de

DEUX MAISONS

ET D'UN

TERRAIN PROPRE A BATIR,

Situés à Caluire, faubourg de Bresse, nos 124 et 136,

Appartenant à Mme Marie-Madeleine VETTE, veuve de M. Claude CULLET.

ADJUDICATION AU SAMEDI 7 AOUT 1847.

Les deux maisons et le terrain à vendre composent le premier, le deuxième et le cinquième lots des immeubles dont la vente était fixée au samedi vingt-six juin 1847. A l'audience de ce jour, le troisième et le quatrième lots ont seuls été adjugés, et l'adjudication des trois autres lots a été renvoyée au *sept août mil huit cent quarante-sept.*

1er *Lot.* — **Une Maison** bâtie en pierres et chaux, ayant caves, rez-de-chaussée et quatre étages. Sa façade à l'est, sur la route de Lyon à Genève, porte le n° 136, et est percée de sept croisées à chaque étage. Sa façade à l'ouest est percée de six croisées à chaque étage. Un terrain servant de cour, de la contenance de cent quatre-vingt-deux mètres carrés environ.

Mise à prix..... 20,000 fr.

2me *Lot.* — **Un Terrain** non clos, propre à recevoir des constructions, confiné au midi par le premier lot, et à l'est par la route de Lyon à Genève. Il est d'une étendue de quatre ares environ.

Mise à prix..... 1,000 fr.

5me *Lot.* — **Une Maison** construite en pierres et chaux, ayant caves, rez-de-chaussée et trois étages. Sa façade à l'est, sur la route de Lyon à Genève, porte le n° 124, et est percée de cinq croisées. Sa façade au nord est percée de huit croisées à chaque étage. (4837)

Mise à prix..... 9,000 fr.

MÉDAILLE D'HONNEUR

de l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

à pelote mécanique, sans sous-cuisse

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, **Golay** père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (736)

A VENDRE. **Une Fabrique** d'eaux gazeuses, avec tous ses agrès. L'acquéreur jouira gratis de la location jusqu'à la Noël, et trouvera toutes les matières propices à une fabrication immédiate.

S'adresser chez M. Dubreuil, pharmacien, rue de l'Hôpital, 29. (815)

ON DEMANDE à échanger des **actions de gaz** contre des **actions de chemins de fer** au cours. — Ecrire poste restante, à Lyon, à M. M. V. (810)

Sirop et Pâte

DE MOU DE VEAU

AU LICHEN D'ISLANDE

de **PAUL GAGE**, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les FACULTÉS de *Médecine* et de *Pharmacie*. Il résulte de *dix années d'expériences publiques* que ces pectoraux, qui ne contiennent pas d'opium, sont le remède le plus puissant pour guérir ou calmer les *inflammations de poitrine*, la TOUX, les *rhumes*, les *catarrhes*, l'*enrouement*, les MAUX de GORGE, et surtout la PHTHISIE PULMONAIRE.

Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — *On refusera tous flacons ou boites qui ne porteraient pas ma signature :* Paul Gage (7652)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues *à l'unanimité* par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes *quels qu'ils soient* pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, flueurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Dépôt chez M. VERNET, place des Terreaux n. 13. (7267)

Étude de Me Phélip, avoué à Lyon, place du Change, n° 4.

VENTE JUDICIAIRE,

Le samedi 31 juillet 1847, à midi,

EN SIX LOTS,

Avec enchère générale sur les 1er et 2e, sur les 3e et 4e, et sur ces quatre lots réunis,

DE BEAUX IMMEUBLES

de produit et d'agrément,

Situés en la commune de Caluire, cours d'Herbouville, faubourg de Lyon.

Ces Immeubles comprennent maisons, bâtiments, constructions, vignes, jardins, parterres, bosquets, terrasses, salles d'ombrage, balmes, eaux de source, etc., connus autrefois sous le nom de **Terrasse et Orangerie Gayet**, appartenant actuellement à M. François-D. Petit, négociant à Lyon;

Sur les mises à prix :

Pour le 1er lot, de.....	10,000 f.
Pour le 2e lot, de.....	15,000
Pour le 3e lot, de.....	30,000
Pour le 4e lot, de.....	35,000
Pour le 5e lot, de.....	17,000
Pour le 6e lot, de.....	15,000

S'adresser, pour les renseignements, à Me Pierre-Gilbert-Marie Phélip, avoué à Lyon, où il demeure, place du Change, 4, ou à Me Arnoux, avoué à Lyon, place Saint-Jean, 8, et, pour voir le cahier des charges, au tribunal civil de Lyon, où il a été déposé. PHÉLIP, *avoué.* (5628)

Etude de Me Laval, notaire, rue Saint-Pierre, 10, à Lyon.

VENTE AMIABLE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En l'étude et par le ministère de Me Laval, notaire,

le lundi 26 juillet 1847, à midi,

D'UNE MAISON

de campagne

Appartenant à M. Paul Barrafort, négociant à Lyon,

Située sur la commune de Caluire, au dessus du coteau de Saint Clair, lieu de Marguolles.

Cette propriété consiste en bâtiments de maître, petit bâtiment de granger, jardins avec puits, pompe et réservoir, salle d'ombrage et terrains cultivés; le tout clos de murs en grande partie et contenant un hectare soixante et dix-sept ares environ.

Avec tout le mobilier qui la garnit actuellement.

On y jouit d'une vue magnifique.

On pourra entrer tout de suite en jouissance.

La mise à prix est fixée à la somme de 42,000 f.

La vente a lieu à la diligence du liquidateur du commerce de M. Barrafort et Ce.

Le cahier des charges de la vente a été dressé par Me Laval, notaire, chez lequel on peut en prendre connaissance.

On peut traiter de gré à gré avant le jour de la vente.

S'adresser, pour cela, audit Me Laval, dépositaire des titres de propriété. (6556)

AVIS. un voyageur est demandé pour faire le Nord à la commission. Trois cartes lui seraient remises, dont une donne 10 0/0.

S'adresser chez M. Sollier, fabricant de billards, rue des Célestins, 6. (2331)

A VENDRE DE SUITE.

JOLIE PETITE CAMPAGNE,

A quinze minutes de la place des Terreaux.

Elle est composée d'une maison bourgeoise très commode pour y passer toute l'année et d'un clos d'environ trente-six ares, ayant un grand nombre d'arbres fruitiers et beaucoup d'ombrage. Facilités pour le paiement.

S'y adresser, rue Saint-Pothin, 8, en face de la porte des Chartreux, à la Croix-Rousse. (2334)

AVIS. Il a été perdu mardi matin, 13 courant, **une Montre** en or avec sa chaine et **un Lorgnon** à manche d'écaille, dans le trajet de l'hôtel de Provence aux embarcadères de la Compagnie générale et de la compagnie du *Sirius.*

Rapporter ces objets quai de Retz, 39, à MM. Fayolle et Ce, chargés de remettre la récompense. (797)

IL A ÉTÉ PERDU dans le trajet de la barrière de Trion à Fourvières, en passant par la montée de Loyasse et la rue du Juge-de-Paix, vendredi 16 juillet, à 8 heures du matin, **une petite montre Lépine en or.** La personne qui l'aurait trouvée est priée de la rendre à M. Berger, rue de Trion, 75, quartier Saint-Just. Il y aura bonne récompense. (812)

GAZ DE PADOUE, VICENCE ET TRÉVISE.

MM. les actionnaires de la Société d'Eclairage par le Gaz des villes de Padoue, Vicence et Trévise sont prévenus que l'assemblée générale voulue par les statuts aura lieu le mardi dix-sept août prochain, à une heure après midi, au bureau des transferts de la Société, place Neuve-des-Carmes, 7. (2332)

SIROP PHILENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (*Affranchir.*) (3528)

LA CREOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (7398—8127)

CHEZ LE SIEUR

COQUAIS.

8 à Lyon, rue Saint-Côme, au grand **8**

Couverts argentés par le procédé de M. de Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 et 72 grammes d'argent par douzaine. — Aux mêmes prix qu'à Paris. (2772)